

Mémoire présentée à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Présentation de la coopérative de plein air RAC

La coopérative RAC tient ses activités dans un secteur forestier, dans la vallée de Rivière-à-Claude en Haute-Gaspésie. Son utilisation de la forêt est faite dans un grand souci de privilégier des méthodes durables, qui ont un faible impact sur les arbres et les écosystèmes. Ainsi, la coopérative permet aux habitants de la Haute-Gaspésie et des environs de pratiquer des sports en plein air toute l'année. Nous avons développés des secteurs communautaires de ski hors-piste et de vélo de montagne afin de rendre plus accessibles à tous et à toutes ces activités qui sont trop souvent réservées à une clientèle privilégiée.

Nous avons aussi, dans les cinq dernières années, travailler la terre sur une parcelle de notre terrain afin d'y pratiquer l'agriculture maraîchère. Nous offrons maintenant des paniers d'hiver à la population de la Haute-Gaspésie, répondant ainsi à un besoin local d'approvisionnement et renforçant l'autonomie alimentaire de la région.

Nous souhaitons transmettre ce mémoire puisque nous croyons qu'il existe plusieurs angles morts dans le discours public actuel autour du caribou forestier. On n'entend pas ou très peu parlé des activités récréotouristiques impactées par la gestion de la forêt. On n'entend pas ou très peu parlé des résidents de la Haute-Gaspésie qui ne sont presque jamais consultés et qui doivent vivre avec les coupes forestières et aux multiples changements d'aménagement qui sont faites dans leur cour, sous leurs yeux, mais dans leur dos.

Constats

Développement territorial

- L'aménagement forestier de la région prend en compte de manière disproportionnée les besoins et les demandes de l'industrie forestière, en négligeant considérablement les autres activités de développement de la région, dont les activités récréotouristiques.
- Le plan de développement de la Haute-Gaspésie pour le tourisme ne prend pas en compte la réalité sur le terrain, qui offre une grande possibilité d'aménagement à l'industrie forestière, en ne considérant pas la cohabitation de l'espace. Présentement, la manière de réfléchir le développement du territoire se fait premièrement selon les intérêts de l'industrie forestière, puis les autres initiatives doivent s'y plier. Par exemple, c'est comme si l'industrie forestière devait être remerciée, car désormais les routes forestières peuvent aussi servir pour le cyclotourisme, mais en y côtoyant des 18 roues. C'est une vision de l'aménagement du territoire qui n'est ni globale ni durable.

- La vision dualiste du gouvernement actuel prend en considération, dans sa stratégie d'aménagement, uniquement d'un côté les coupes forestières et de l'autre côté la protection du caribou, en éliminant de facto tous les autres usagers de la forêt, qui ont pourtant une approche souvent moins invasive pour la forêt que l'industrie forestière.

MFFP

- La vision tunnel du MFFP nuit aux autres activités, à la protection de la faune et la flore, au tourisme, au développement régional, à la vitalité durable et à l'économie locale.
- Les garanties d'approvisionnement octroyées dans le passé ne permettent pas une exploitation durable de la forêt. Il serait grand temps de réviser la capacité de nos écosystèmes à se régénérer.
- Il est impossible de penser au rétablissement de la population de caribou de la Gaspésie sans protéger davantage son habitat essentiel. La cause principale du déclin du caribou est la fragmentation de son habitat par les coupes forestières, il est grand temps de prendre des mesures pour adresser le réel problème.
- La diminution des coupes dans l'habitat essentiel du caribou sans pour autant diminuer les garanties d'approvisionnement augmenterait inévitablement les coupes en périphérie de la zone protégée. Au lieu d'éliminer le problème, on le déplace. L'enjeu est de taille pour la côte de la haute-gaspésie qui abrite de nombreuses entreprises de plein-air.
- La neutralité du MFFP est déficiente. Le cas de Blanche-Lamontagne l'a démontrée. Des coupes «régénératives» ont été permises sur la montagne en 2018. L'année suivante, 2019, des caribous étaient vus empruntant les chemins forestiers de la montagne. Cette année, 2022, la montagne est inaccessible aux skieurs et randonneurs. Le bénéfice du doute pourrait être accordé au MFFP qu'avant 2018, les caribous étaient effectivement absents de Blanche-Lamontagne. Par contre, peu importe ce doute, permettre des coupes dans l'habitat du caribou est irréfléchi, inexcusable et témoigne de la vision à court-terme de l'organisme.

Recommandations

1. Les enjeux politiques et financiers devraient être dissociés des enjeux de conservation. Les instances gouvernementales, que ce soit le MFFP ou la SÉPAQ, ne devraient jamais avoir d'obligation politique ou financière s'ils doivent gérer des enjeux de conservation.
2. Les décisions d'aménagement et de conservation des milieux naturels devraient être concertées avec les populations locales, les acteurs de développement et les instances gouvernementales. Le manque de communication des différents niveaux isolent les acteurs. Par exemple, la SÉPAQ n'ose pas faire de recommandations dans la gestion de ses zones périphériques qui pourtant ont un effet sur son territoire.

3. La conservation du vivant devrait toujours être réfléchi premièrement à l'échelle de territoires et non à l'échelle d'espèce unique, considérant nos biais humains inhérents envers les grands mammifères. Par exemple, le caribou montagnard n'a pas plus d'intérêt économique que la fougère Polystic des rochers du Mont Albert et les deux espèces sont menacées, pourtant l'une est inconnue.
4. Il est primordial de continuer de donner accès aux territoires aux populations locales, considérant que le lien que les gens entretiennent avec la nature les poussent ainsi à la protéger.